

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2011

---

BIOÉTHIQUE - (n° 3111)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 66 Rect.

présenté par  
M. Leonetti

-----  
**AVANT L'ARTICLE 14**

Rédiger ainsi l'intitulé du titre V :

« Anonymat du don de gamètes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.